

# Signaler et diffuser sa thèse

PDF

## Vérifier les données

  
**PDF de thèse :  
Dépôt définitif sur  
ADUM  
(après soutenance)**

### Première page = page de titre

- Couverture proposée par l'École doctorale
- Logo
- Spécialité (liste fermée)
- École doctorale
- Laboratoire
- Date de soutenance
- Titre original
- Titre traduit
- Membre du jury et rôle (examinateur absent : le retirer)

### Dernière page = 4e de couverture

- Résumé + mots-clés en français
- Résumé + mots-clés en anglais ou autre langue

### Vérifier la compatibilité du fichier à l'archivage pérenne

- Vérifier le format et les normes via l'outil Facile du CINES



**1 seul dépôt possible au CINES**



## Mettre à jour et/ou corriger les données sur ADUM

- Titre en français
- Titre en anglais ou autre langue
- Résumé ≤ 4000 mots en français
- Résumé ≤ 4000 mots en anglais ou autre langue
- Mots-clés en français
- Mots-clés en anglais ou autre langue



## Autorisation de diffusion

### Avoir sélectionné 1 seul choix de diffusion possible parmi trois :

- Internet
- Embargo
- Intranet (accès restreint à la communauté de l'Enseignement Supérieur et de la recherche française)



## RDV de 45 min avec un bibliothécaire

- Prendre rendez-vous pour l'archivage pérenne et la diffusion (via Teams ou Zoom) ou en présentiel sur le site du Bourget du Lac.

Écrire à : [theses.bu@univ-smb.fr](mailto:theses.bu@univ-smb.fr)



## Fin du traitement

- Relire et vérifier les données saisies

Consulter : [theses.fr](http://theses.fr)

## Dépôt de thèse:

En tant que doctorant et docteur, vous êtes concerné par les dispositions de l'**arrêté du 25 mai 2016** fixant le cadre national du doctorat (formation, délivrance du diplôme). Votre fichier électronique de thèse fait l'objet d'un dépôt obligatoire auprès de votre établissement.

Votre établissement procède ensuite à l'archivage pérenne et au référencement de votre thèse dans le catalogue national Sudoc et dans le portail *theses.fr*.

## Diffusion de thèse :

Une fois votre thèse déposée et traitée, celle-ci va être diffusée en ligne:

- librement sur Internet si vous donnez votre accord dans le contrat que vous signez avec l'établissement de soutenance;
- sinon, en accès restreint au sein de la communauté universitaire française (obligatoire). Vous pouvez différer la diffusion en ligne de votre thèse en la soumettant à une période d'embargo pendant laquelle le fichier est disponible uniquement au sein de la communauté universitaire.

Seules les thèses confidentielles ne peuvent être diffusées. La confidentialité est décidée par le chef d'établissement, non par le docteur, et s'accompagne d'une soutenance de thèse à huis clos. Elle est toujours limitée dans le temps.

Votre établissement de soutenance définit l'archive ouverte (par exemple, *HAL-TEL*) utilisée pour la diffusion de votre thèse. Vous pouvez aussi déposer vous-même votre thèse dans une archive ouverte.

La diffusion de votre thèse implique de votre part le respect:

- du code de la propriété intellectuelle: si votre thèse contient des œuvres sous droits, vous devez obtenir l'autorisation des ayants droits pour les réutiliser et les diffuser. Les œuvres du domaine public ne sont pas concernées par cette disposition;
- du Règlement général sur la protection des données (RGPD): si votre thèse contient des données personnelles concernant des tiers, celles-ci doivent être anonymisées ou pseudonymisées.

## Signalement de thèse :

Le signalement de la thèse sur Internet (y compris pour les thèses sous embargo ou confidentielles) est **obligatoire** : les éléments nécessairement signalés sont les résumés, les titres et les mots clés.

NB: Dans le cadre d'une demande de confidentialité, nous vous invitons à porter une attention particulière à vos résumés et mots clés, sachant qu'ils seront visibles, si vous souhaitez préserver au mieux les résultats de votre recherche jusqu'à la fin de la confidentialité.